

Conseil municipal du 13 avril 2018 à Lacropte

Présents :

C.Faure , I.Faure , T. Dufraix , G.Bashford, D.Privat, V.Célérier, M.Chevreux, M.J Lance, F.Ladeuil, J.L Bauman, R.Lestang

Absents : P.Montauriol , J.L Bernard (procuration à G.Bashford), J.M Chinouilh

Secrétaire de séance : I.Faure

Début de la séance à 18h45

ORDRE DU JOUR

Vote des taux des taxes

Afin de garder des dotations de l'Etat suffisantes, il est nécessaire d'augmenter légèrement les taxes pour une augmentation globale de 5000 € pour le budget de la commune.

TH, TFPB, TFPNB : proposition d'augmentation de 2.90% pour chacune de ces taxes.

Vote pour cette légère augmentation des taux à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2018 :

Mme le Maire avec l'aide de la comptable présente le budget primitif 2018 : des lignes sont à augmenter. Article personnel communal : 10 000 € à rajouter à cet article car les charges de la CNACRL concernant un agent titulaire n'avaient pas été payées dans le mandat précédent).

Des projets en autofinancement sont prévus ce qui montre un budget maîtrisé puisque le budget primitif voté est équilibré (les recettes couvrent les dépenses et les emprunts).

Subventions versées aux associations : la subvention donnée au Pays de Beleyme a été supprimée. Les autres subventions n'ont pas changé.

Vote à l'unanimité. 13 exprimés et 13 votes pour ce budget primitif 2018.

Bus numérique

Passage du bus numérique sur la commune le 1^{er} juin 2018 à Lacropte en partenariat avec l'ASEPT, la CARSAT et la MSA : initiation à l'informatique et prévention des arnaques numériques.

Chemins

Des administrés viennent demander de la pierre pour leurs chemins. Seulement les chemins demandés ne sont pas tous des chemins classés, il s'agit de chemins privés ou de servitudes. Le conseil municipal discute et accepte que ces personnes puissent bénéficier de la pierre achetée par la commune.

Pour le chemin de « Maison Neuve », M. Marty propose de donner ce chemin à la commune (qui est actuellement un chemin privé sur sa propriété). L'accès préalable devait se faire par un passage sur le terrain de la famille Boucher. Avis favorable à l'unanimité.

Chemin de Vaury : Le chemin utilisé actuellement n'est pas classé. Le vrai chemin classé passe dans la cour d'administrés et n'est pas ouvert. Le conseil municipal discute sur l'éventuel classement de ce chemin ou don du chemin privé existant.

M. Marty souhaite vendre à la commune la parcelle servant de parking devant le cimetière sur la RD. Le conseil municipal discute et donne pouvoir à Mme le Maire d'étudier et accepter cette proposition.

Terrain Loubiat

La famille nous propose la vente des parcelles C 926 et C 642 pour un montant de 16 000 €. Le conseil municipal accepte d'acheter ces terrains.

Avis favorable à l'unanimité. Le conseil municipal propose de faire venir une personne pour nous soumettre un projet d'urbanisation de ce terrain pour la vente ultérieure en parcelles constructibles.

Salle polyvalente

Un audit énergétique a été fait. Un pré-diagnostic sera rendu par le SDE pour nous proposer une amélioration et une étude de l'amortissement. Ensuite, il faudra regarder l'abonnement EDF pour passer au tarif bleu si possible.

Chauffage église

Le conseil municipal discute sur des propositions de chauffage. Ce point sera à étudier lors d'un prochain conseil municipal.

Il serait intéressant que l'association Au Fil des Passions se mette en rapport avec l'association du petit patrimoine pour une aide financière.

Maison Lagrèze : Un courrier a été envoyé demandant l'entretien de la propriété. Une entreprise de débroussaillage s'est présentée en mairie pour effectuer le nettoyage du terrain.

Maison VEYSSIERE (chalet bois à côté de l'école) : l'emprunt contracté par la mairie est accepté. La vente sera finalisée par un acte administratif.

Busage sur la route de La Douze : la GEMAPI pour le moment ne prend que les problèmes dus aux cours d'eau. La compétence sera prise par le Grand Périgueux en 2020. La prise en charge sera faite à ce moment-là. La commune prépare les devis et les travaux sont prévus fin 2019. Dans l'attente, les fossés seront entretenus.

Maison PICARD (en face de l'école) : cette maison a été vendue mais comme la vente a été cassée, la maison n'a plus de propriétaire et reste donc à l'abandon pour le moment.

Jumelage Lacropte en Mayenne : Le conseil discute et s'organise pour les inviter.

Adressage : nomination des voies

Pour des raisons de recherches rapides par les services de secours et postaux, cette démarche est obligatoire. Une commission de 6 élus doit être nommée.

Une convention est établie avec l'ATD pour la mise en place de la procédure de nomination des voies.

Séance levée à 22 h 30.